

## Etre adhérent à l'APDRA ?

Etre adhérent à l'APDRA, c'est partager et défendre les valeurs de notre association. C'est soutenir notre association dans son action globale de promotion de la pisciculture comme un outil de développement à part entière au sein du monde paysan.

Etre adhérent à l'APDRA, c'est renforcer l'association. Le nombre d'adhérents est une image de dynamisme pour l'association. L'adhésion permet à chaque membre de contribuer aux réflexions et à la gestion de l'association par le droit de vote qu'elle confère à l'Assemblée Générale annuelle.

## Envoyer un don à l'APDRA ?

Envoyer un don à l'APDRA, c'est soutenir l'association dans son fonctionnement général indispensable à la mise en place de ces projets. C'est lui permettre de garder sa liberté d'action et de renforcer son indépendance.

*L'APDRA ayant été déclarée association d'intérêt général, l'article 200 du Code général des impôts (CGI) s'applique et vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant versé dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Un reçu fiscal est envoyé à chaque personne ayant soutenu l'association. Après déduction fiscale, un don de 50 € revient à 17 €.*



## Bon de soutien à l'APDRA

A renvoyer accompagné d'un chèque à :

APDRA Pisciculture Paysanne  
9 avenue de France 91300 Massy - France

Nom :

Prénom :

Organisme (personne morale) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

J'adhère à l'APDRA et verse ma cotisation annuelle de 15 €

Je fais un don de ..... euros en soutien au fonctionnement de l'APDRA

Je fais un don de ..... euros en soutien aux actions menées par l'APDRA en Côte d'Ivoire

**Montant total versé : ..... euros**

Je souhaite recevoir des nouvelles de l'APDRA par mail

A ....., le .....

Signature :